

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Treizième session de la Conférence des Parties  
Bangkok (Thaïlande), 2 – 14 octobre 2004

Quatrième séance: 13 octobre 2004: 14 h 10 – 17 h 15

Président: S. Khunkitti (Thaïlande)  
Vice-Président: D. Brackett (Canada)  
Présidente du Comité I: H. Dublin  
Président du Comité II: M. Brasher (Royaume-Uni)

Secrétariat: W. Wijnstekers  
J. Barzdo  
M. Jankowska  
D. Morgan

PNUE: M. Collins

Rapporteurs: H. Corrigan  
T. Inskipp  
R. Mackenzie  
P. Wheeler

Le Vice-Président indique qu'il a été nommé, conformément à l'article 15 paragraphe 3 du règlement intérieur, pour remplacer le Président de la séance plénière retenu par ses obligations officielles.

### Questions stratégiques et administratives

#### 8. Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties

##### 8.3 Budget de 2006-2008

Le Président rappelle qu'après examen du document CoP13 Com. II. 23, les Parties ont été priées de présenter des propositions précises pour examen en séance plénière. La délégation de l'Argentine déclare qu'après consultation, elle propose les changements suivants au projet de résolution contenu dans le document. Sous "DEMANDE au Comité permanent", paragraphe a), les mots "stratégies de paiement innovantes" devraient être remplacés par des stratégies innovantes pour aider les Parties à régler leurs contributions; et "d'autres instruments multilatéraux internationaux" devrait être remplacé par d'instruments multilatéraux pertinents.

La délégation du Kenya note qu'à la séance précédente, il a été souligné que les travaux des Comités CITES sont essentiels au fonctionnement de la CITES. Faisant référence au "budget de croissance zéro des contributions" dans le document CoP13 Com. II. 23 annexe 1, elle estime qu'en recourant à l'option 2 et à l'option 8, il serait possible d'éviter l'option 4 moyennant une modeste augmentation des contributions de 3%. Cela représenterait une baisse de 7% des fonds mis à la disposition du Secrétariat plutôt que de 10% comme envisagé précédemment. Sur cette base, la délégation du Kenya propose que, dans le projet de résolution, sous "DECIDE", les mots après "Parties", soient remplacés par qui seront augmentées de 3% par rapport à celles de la période triennale précédente. Elle propose aussi, sous le deuxième "CONVIENT que", paragraphe a), de supprimer "toutes les sessions du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes" et de déplacer le mot et comme il convient. Les délégations du Mali, du Nigéria, de l'Ouganda, du Swaziland et de la Tunisie appuient la délégation du Kenya.

Les délégations du Brésil, de la Dominique, de la Fédération de Russie et du Japon déclarent qu'elles peuvent soutenir les changements proposés par la délégation de l'Argentine mais pas la proposition de la délégation du Kenya. Tout en comprenant la nécessité de disposer d'un budget suffisant pour conduire les travaux de la Convention, elles estiment qu'augmenter les contributions n'est pas le seul moyen d'y parvenir.

La délégation des Pays-Bas, au nom des 25 Etats membres de la Communauté européenne, déclare que les changements proposés atténuent en partie les préoccupations de la Communauté européenne, concernant notamment la participation pleine et effective des pays en développement. Elle sait que certaines délégations ont reçu pour instruction de n'accepter qu'une croissance zéro mais elle prie ces pays de se joindre au consensus, compte tenu de l'augmentation modeste proposée.

Le Président fait remarquer qu'il n'y a pas d'objection à la proposition de l'Argentine. Cependant, comme il n'y a pas consensus concernant les amendements proposés par la délégation du Kenya, il met ces amendements aux voix. Avec 89 voix pour, 17 contre et 19 abstentions (voir annexe 1), la majorité requise est atteinte et les amendements sont adoptés.

Le Secrétaire général attire l'attention sur le tableau intitulé "Besoins de programme" dans le document CoP13 Com. II. 23 annexe 2. Il propose que le point commençant par "une autre réduction..." soit amendé comme suit: D'autres activités seront décidées par le Secrétaire général conformément aux priorités énoncées par la Conférence des Parties en consultation avec le Comité permanent, et note que les chiffres correspondants devront être remplacés par trois montants de 15.054 USD et un total de 45.162 USD, et que les "Besoins de programme totaux" seront modifiés en conséquence. Il en est ainsi décidé.

Le Président demande si le projet de résolution sur le budget tel qu'amendé peut maintenant être adopté par consensus.

La délégation des Etats-Unis d'Amérique déclare qu'elle aurait préféré le budget accepté par le Comité II. Elle considère également que sa contribution au fonds d'affectation spéciale de la CITES est volontaire et qu'une augmentation du budget ne conduirait pas, en soi, les Etats-Unis à augmenter leur contribution en conséquence. La délégation de la Namibie déclare que sa contribution à la CITES est tirée de son budget consacré à la conservation et que la Namibie ne sera pas nécessairement en mesure de s'engager à payer une contribution augmentée. La délégation du Japon réitère son opposition à une augmentation du budget mais ajoute qu'elle ne bloquera pas le consensus. La délégation du Mexique déclare qu'elle a pour instruction de n'accepter aucune augmentation du budget des organismes internationaux auxquels le Mexique est Partie parce que le barème des quotes-parts de l'ONU a augmenté de 6% en un an. Toutefois, elle n'entravera pas le consensus. Elle prie instamment les Parties qui ont des arriérés de contributions de les régler. Les délégations du Brésil, de la Fédération de Russie et de l'Inde souhaitent que le compte rendu de la session reflète leur opposition à l'augmentation du budget ordinaire de la Convention. La délégation de la Dominique souhaite verser au compte rendu qu'elle est opposée aux amendements parce que son pays est en train de signer une lettre d'intention avec le Fonds monétaire international et ne peut donc s'engager à une augmentation de sa contribution.

Le projet de résolution amendé sur le budget, contenu dans le document CoP13 Com. II. 23 amendé est adopté.

#### 10. Vision d'une stratégie

Le Secrétaire général présente le document CoP13 Doc. 10, en attirant l'attention des participants sur le projet de décision contenu en annexe. Il demande une prolongation de la validité de la *Vision d'une stratégie* jusqu'à la fin de 2007 et la constitution d'un groupe de travail. Il note également qu'il y a une provision de 56.000 USD dans le budget pour subventionner la participation de pays en développement au groupe de travail.

La délégation du Canada indique son appui mais propose, et c'est accepté, d'amender les projets de décisions en insérant un nouveau paragraphe après le paragraphe b), comme suit:

*d'inviter des organisations intergouvernementales compétentes à participer aux travaux du Groupe de travail sur le plan stratégique, en ce qui concerne les synergies possibles;*

La délégation des Pays-Bas, au nom des Etats membres de la Communauté européenne, propose également un amendement au projet de décision: à la fin du paragraphe b), ajouter une référence à l'objectif de 2010 pour la biodiversité, énoncé par le Sommet mondial pour le développement durable. Après un débat, le libellé suivant est accepté:

*, en particulier en vue de contribuer à la réalisation des objectifs de réduction significative du taux de perte de diversité biologique avant 2010 du Sommet mondial pour le développement durable ( SMDD).*

La délégation des Bahamas propose d'ajouter le texte , en particulier les petits Etats insulaires en développement après "seront représentés" au paragraphe b) du projet de décision. Le Président précise que la référence à "toutes les régions" comprend toutes les Parties à la Convention.

Les observateurs de l'UICN – Union mondiale pour la nature, de TRAFFIC et du WWF encouragent l'élaboration d'objectifs et d'indicateurs mesurables qui aideraient à atteindre les objectifs de 2010 du SMDD et offrent, au Groupe de travail, de l'aider à accomplir ses tâches.

Le projet de décision contenu dans le document CoP13 Doc. 10 annexe est adopté tel qu'amendé.

La Présidente du Comité pour les plantes présente les projets de décisions figurant au point 79 de son rapport, le document CoP13 Doc. 9.2.1., et qui figurent également au point 66 du document CoP13 Doc. 9.1.1, le rapport du Président du Comité pour les animaux. Elle mentionne la contribution du cours de maîtrise de la CITES sur *la gestion, la conservation et le contrôle des espèces faisant l'objet d'un commerce international* à l'objectif 4.6 de la *Vision d'une stratégie jusqu'en 2005*. Les délégations de l'Argentine, de l'Equateur, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Ouganda, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Uruguay soutiennent les projets de décisions, lesquels sont adoptés.

## 11. Examen des Comités CITES

Le Président du Comité II signale que son comité a accepté les projets de décisions contenus dans le document CoP13 Com. II. 20, amendé dans le document CoP13 Com. II Rep. 14. Les projets de décisions amendés sont adoptés.

Le Comité II a également accepté le projet de révision de la résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP12) dans le document CoP13 Com. II. 20 avec les amendements indiqués dans le compte rendu CoP13 Com. II Rep. 14. Il a aussi accepté d'intégrer dans la résolution la partie commençant par "RECOMMANDE" dans le document CoP13 Com. II. 25, avec les amendements indiqués dans ce compte rendu. Le projet de révision de la résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP12) est adopté.

Par ailleurs, le Comité II a accepté le projet de révision de la résolution Conf. 12.11 dans le document CoP13 Com. II. 21 avec les amendements indiqués dans le document CoP13 Com. II Rep. 14. Ce texte révisé est adopté.

## 9. Rapports et recommandations des Comités

### 9.2 Comité pour les plantes

#### 9.2.1 Rapport de la Présidente

Le projet de décision recommandé au point 91 du document CoP13 Doc. 9.2.1 est adopté.

## 12. Coopération avec d'autres organisations

### 12.1 Synergie entre la CITES et la CDB

#### 12.1.1 Pour une meilleure synergie dans l'application de la CITES et de la CDB

Le projet de décision contenu dans le document CoP13 Com. II. 17 est adopté avec les amendements acceptés par le Comité II, contenus dans le document CoP13 Com. II Rep. 12. Le Président du Comité II fait observer qu'une réserve à cette décision a été enregistrée par le Comité.

#### 12.1.2 Principes et lignes directrices pour l'utilisation durable

Le projet de résolution figurant dans le document CoP13 Com. II. 3 et le second projet de décision figurant dans le document CoP13 Com. II. 4 et adressé au Comité pour les animaux et au Comité pour les plantes sont adoptés. Le projet de décision figurant dans le document CoP13 Com. II. 24 est adopté après la suppression du paragraphe e), acceptée au Comité II. La délégation de la Nouvelle-Zélande déclare qu'elle ne souhaite pas empêcher le consensus mais demande que ses vues soient consignées dans le rapport. Elle se déclare préoccupée par le fait que les Parties agissent de manière précipitée en incluant les principes des lignes directrices d'Addis-Abeba sans les examiner plus avant. Son pays a participé activement aux négociations sur cette question à la Convention sur la diversité biologique (CDB) et elle souligne que dans le cadre de cette Convention, les Principes et lignes directrices d'Addis-Ababa sont volontaires. En les incluant dans son plan de travail, la CITES va plus loin que la CDB. Elle espère que toute nouvelle référence à l'utilisation durable inclura les utilisations destructrices et non destructrices. La délégation des Etats-Unis se fait l'écho de ces commentaires.

#### 12.2 L'inscription des stocks de baleines aux annexes CITES et la Commission baleinière internationale

La Présidente du Comité I signale que le projet de résolution contenu dans l'annexe au document CoP13 Doc. 12.2 a été rejeté au Comité I, ce qui est confirmé.

#### 12.3 Révision de la résolution Conf. 12.4, Coopération entre la CITES et la Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique, concernant le commerce des légines

Le Président du Comité II signale que la proposition de réviser la proposition Conf. 12.4 contenue dans l'annexe 2 du document CoP13 Doc. 12.3 a été rejetée au Comité II, ce qui est confirmé.

#### 12.4 Coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Il est pris note du document CoP13 Doc. 12.3; la décision 12.7 révisée acceptée par le Comité II, figurant dans le document CoP13 Com. II Rep. 14, est adoptée.

#### 12.5 Déclarations de représentants d'autres conventions et accords

L'observatrice de la Convention de Ramsar constate que si les buts de la CITES et de la Convention Ramsar ne sont pas identiques, ils s'appuient néanmoins mutuellement. Compte tenu des mesures commerciales pris dans le cadre de la CITES et de l'inclusion, dans le plan stratégique de Ramsar, de questions traitant du commerce durable des produits des zones humides, l'application des deux Conventions devrait leur être mutuellement bénéfique. Elle déclare que les Parties devraient améliorer leur capacité de gérer les informations plus efficacement et cite plusieurs projets promouvant l'harmonisation des rapports nationaux; elle identifie des domaines dans lesquels les deux Conventions pourraient travailler ensemble plus efficacement. Elle évoque également le Groupe de liaison des conventions touchant à la biodiversité et la nécessité qu'elles coopèrent pour essayer d'atteindre le but de la biodiversité de 2010.

L'observateur de la Convention sur les espèces migratrices (CMS) fait observer qu'un protocole d'accord a été conclu entre la CITES et la CMS en 2002. Il déclare que le Groupe

de liaison sur la diversité proposé augure bien d'une coopération plus étroite entre les secrétariats des conventions touchant à la biodiversité. Il déclare cependant qu'il incombe aux Parties à la CITES et à la CMS de veiller à utiliser au mieux la complémentarité entre les deux conventions. Il fait remarquer qu'une coordination plus étroite des activités des programmes entre la CITES et la CMS est possible, de même que des contacts plus réguliers entre les secrétariats.

Le représentant du Secrétariat du Forum mondial sur le tigre explique que depuis sa création en 1994, le Forum a eu de bonnes relations de travail avec la CITES et maintenu des contacts réguliers; il souhaite que cela continue. Il rappelle que trois des huit sous-espèces connues du tigre sont déjà éteintes et qu'une autre est proche de l'extinction. Sur les quatre restantes, présentes dans 14 pays, le niveau de population est critique dans quatre pays et les sous-espèces sont en danger critique dans cinq. Il explique que le Forum essaie d'aborder les questions de conservation du tigre dans les Etats des aires de répartition et il exhorte les Parties et les organisations non gouvernementales à rejoindre le Forum pour renforcer l'action qu'il mène pour sauver le tigre.

### 13. Incitations économiques et politique commerciale

Les premier, deuxième et quatrième projets de décisions figurant à l'annexe 3 du document CoP13 Doc. 13 (Rev. 1) sont adoptés avec les amendements acceptés par le Comité II et enregistrés dans le document CoP13 Com. II Rep. 5. Le projet de décision figurant dans le document CoP13 Com. II. 7 est également adopté.

### 14. Financement de la conservation et du commerce international durable des espèces de la faune et de la flore sauvages

Il est pris note du document CoP13 Doc. 14.

### 15. Rapport de la réunion du Dialogue sur l'éléphant d'Afrique

Il est pris note du document CoP13 Doc. 15 en tant que rapport exact sur la réunion du Dialogue des Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique.

## **Interprétation et application de la Convention**

### **Examen des résolutions et des décisions**

#### 16. Examen des résolutions

Le projet d'amendement à la résolution Conf. 4.6 (Rev. CoP12) figurant dans le document CoP13 Com. II. 5 et le projet de résolution présenté dans le document CoP13 Com. II. 14 sont adoptés. La résolution Conf. 9.21 révisée, figurant à l'annexe 3b du document Doc. 16 (Rev. 1), et la résolution Conf. 11.21 révisée figurant à l'annexe 7b de ce document, sont adoptées. Le Président du Comité II signale que l'examen de la résolution Conf. 11.11, figurant à l'annexe 6 du document CoP13 Doc. 16 (Rev. 1) a été retiré, ce qui est noté. Il signale en outre que l'examen des résolutions Conf. 10.16 (Rev.) et Conf. 12.10, figurant à l'annexe 5 du même document, a été renvoyé au Comité I. La Présidente du Comité I indique que l'annexe 5 a été retirée, ce qui est noté.

Le Président du Comité II attire l'attention des participants sur le document CoP13 Com. II. 8, notant que le projet de résolutions Conf. 10.6 et 12.9 regroupées figurant dans ce document a été accepté par le Comité II. Ce projet est adopté et le Président du Comité II fait observer que la résolution regroupée sera également modifiée au point 55 de l'ordre du jour.

#### 17. Examen des décisions

L'incorporation des décisions existantes dans les résolutions actuelles ou dans les nouvelles résolutions ainsi que la suppression de décisions proposées dans le document CoP13 Doc. 17 sont adoptées avec les amendements acceptés par le Comité II et enregistrés dans le document CoP13 Com. II Rep. 6, de même que le maintien des décisions 9.15, 9.38 (Rev. CoP11), 12.79 et 12.90 à

12.93. Le projet de résolution figurant dans le document CoP13 Com. II. 9 est adopté avec les amendements acceptés au Comité II enregistrés dans le document CoP13 Com. II Rep. 9.

### **Rapports réguliers et rapports spéciaux**

#### 18. Obligations en matière de rapports

Les projets d'amendements aux résolutions Conf. 11.17 (Rev. CoP12) et Conf. 4.6 (Rev. CoP12), figurant dans les annexes 1 et 2 du document CoP13 Doc. 18, les deux projets de décisions figurant à l'annexe 3, et le rapport figurant à l'annexe 4, sont adoptés. De plus, le projet de décision sur ce point de l'ordre du jour figurant dans le document CoP13 Com. II Rep. 6 est adopté.

#### 19. Espèces inscrites à l'Annexe I soumises à des quotas d'exportation

##### 19.1 Léopard: quota d'exportation de la Namibie

L'amendement proposé pour la résolution Conf. 10.14 (Rev. CoP12) dans le document CoP13 Doc. 19.1 est adopté.

##### 19.2 Léopard: quota d'exportation de l'Afrique du Sud

L'amendement proposé pour la résolution Conf. 10.14 (Rev. CoP12) dans le document CoP13 Doc. 19.2 est adopté.

##### 19.3 Rhinocéros noir: quota d'exportation de la Namibie

et

##### 19.4 Rhinocéros noir: quota d'exportation de l'Afrique du Sud

La délégation du Tchad, appuyée par la délégation du Mali, demande que la réouverture du débat sur ces questions. Elle souligne qu'accorder des quotas de chasse n'irait pas sans risques compte tenu du déclin des populations de cette espèce. Ces délégations sont opposées à la proposition et ne souhaitent pas être associées à l'adoption consensuelle de ces décisions. La délégation des Pays-Bas, au nom des Etats membres de la Communauté européenne, et celle du Qatar, sont opposées à la motion de réouverture du débat. Le Président demande un vote sur cette motion. Celle-ci est rejetée par 14 voix pour, 89 contre et 24 abstentions (voir annexe 2).

Le projet de résolution figurant dans le document CoP13 Com. I. 2 est adopté.

#### 20. Commerce de tissus en laine de vigogne

La suppression du paragraphe b) sous RECOMMANDE dans la résolution Conf. 11.6 est confirmée.

#### 21. Transport des animaux vivants

Les projets de décisions contenus dans l'annexe 2 au document CoP13 Doc. 21, avec l'amendement figurant dans le document CoP13 Com. I Rep. 2, sont adoptés. Il est pris note du retrait de la recommandation du Comité pour les animaux sur cette question figurant dans le document CoP13 Doc. 9.1.1.

### **Questions générales de respect de la Convention**

#### 22. Lois nationales d'application de la Convention

Les projets de décisions contenus dans le document CoP13 Com. II. 11 sont adoptés.

23. Lutte contre la fraude

Les trois projets de décisions contenus à l'annexe 3 au document CoP13 Doc. 23 sont adoptés, le premier avec l'amendement accepté au Comité II mentionné dans le document CoP13 Com. II Rep. 7. Le projet de décision figurant dans le document CoP13 Com. II. 10 avec l'amendement figurant dans le document CoP13 Com. II Rep. 12, et le projet de décision contenu dans le document CoP13 Com. II. 22, sont adoptés.

24. Révision de la résolution Conf. 11.3, Application de la Convention et lutte contre la fraude

Le projet de résolution Conf. 11.3 révisée figurant dans le document CoP13 Com. II. 12 est adopté.

25. Lignes directrices sur le respect de la Convention

Il est pris note du document CoP13 Doc. 25.

**Commerce d'espèces et questions de conservation**

26. Conservation et commerce des grands singes

Le projet résolution dans le document CoP13 Com. II. 27 est adopté, et un projet de décision figurant à l'annexe 2 du document CoP13 Doc. 26 est adopté.

27. Conservation et commerce des ours

Il est pris note du document CoP13 Doc. 27.

28. Conservation et commerce des grands félins d'Asie

Un projet décision, dont le libellé figure dans le document CoP13 Com. II Rep. 8, est adopté.

29. Eléphants

29.1 Commerce de spécimens d'éléphants

Le projet de plan d'action figurant à l'annexe (Rev. 1) du document CoP13 Doc. 29.1 est adopté.

29.2 Suivi du commerce illicite de l'ivoire et d'autres spécimens d'éléphants

Il est pris note du document CoP13 Doc. 29.2.

29.3 Suivi de la chasse illicite dans les États de l'aire de répartition des éléphants

Il est pris note du document CoP13 Doc. 29.3.

29.4 Commerce illicite de l'ivoire et contrôles des marchés intérieurs

Un projet de résolution contenu à l'annexe 2 et trois projets de décisions figurant à l'annexe 3 du document CoP13 Doc. 29.4 (Rev. 1) ont été rejetés au Comité I, ce qui est confirmé.

29.5 Conditions de l'exportation des stocks d'ivoire enregistrés dans l'annotation de l'inscription à l'Annexe II des populations de *Loxodonta africana* d'Afrique du Sud, du Botswana et de Namibie

Le document CoP13 Doc. 29.5 a été retiré par le Comité I, ce qui est noté.

29.6 Stocks d'ivoire au Burundi

Il est pris note du document CoP13 Doc. 29.6.

30. Conservation et commerce des rhinocéros

Les amendements à la résolution Conf. 9.14 (Rev.) proposés par le Secrétariat dans le document CoP13 Doc. 30 (Rev. 1) ont été acceptés par le Comité I à sa deuxième séance. Ces amendements et trois projets de décisions contenus dans le document CoP13 Com. I. 3 sont adoptés.

31. Conservation et contrôle du commerce de l'antilope du Tibet

La suppression des paragraphes b) et c) de la section "CHARGE" de la résolution Conf. 11.8 (Rev. CoP12) a été acceptée par le Comité II. Ces amendements et le nouveau paragraphe b), mentionnés dans le document CoP13 Com. II. Rep. 8, sont adoptés.

32. Conservation de *Saiga tatarica*

Cinq projets de décisions figurant dans le document CoP13 Com. I. 6 sont adoptés.

33. Conservation et commerce des tortues terrestres et des tortues d'eau douce

Les amendements proposés pour la résolution Conf. 11.9 (Rev. CoP12) et deux projets de décisions figurant dans le document CoP13 Com. I. 5 sont adoptés.

34. Conservation de la tortue imbriquée

Quatre projets de décisions figurant dans le document CoP13 Com. I. 1 sont adoptés avec l'amendement indiqué dans le document CoP13 Com. I. Rep. 9.

35. Conservation et gestion des requins

Deux projets de décisions figurant dans le document CoP13 Com. 1.7 sont adoptés, l'un tel qu'amendé dans le document CoP13 Com. I Rep. 15.

36. Conservation et commerce des espèces de *Dissostichus*

Il est pris note du document CoP13 Doc. 36 (Rev. 1).

37. Concombres de mer

Deux projets de décisions figurant dans l'annexe au document CoP13 Doc. 37.2 sont adoptés.

38. Commerce des coraux durs

Le Président du Comité I déclare que le document CoP13 Doc. 38 a été retiré, ce qui est noté.

39. Conservation de l'acajou: rapport du groupe de travail

Les projets de décisions figurant dans le document CoP13 Com. I. 4 sont adoptés.

40. Evaluation de l'étude du commerce important

Le mandat proposé dans l'annexe au document CoP13 Doc. 40 est adopté tel qu'amendé dans le document CoP13 Com. I. Rep. 5.

**Questions relatives au contrôle du commerce et au marquage**

41. Introduction en provenance de la mer: interprétation et application de l'article I, de l'article III, paragraphe 5, et de l'article IV, paragraphes 6 et 7

Le Président du Comité II signale que les projets d'amendements à la résolution Conf. 12.3, annexe 1, et le projet de résolution soumis dans le document CoP13 Doc. 41, annexe 2 (Rev. 1), ont été retirés, ce qui est noté. Concernant le projet de décision contenu dans le document CoP13 Com.

Il. 15, la délégation de l'Islande, appuyée par la délégation de la Norvège, demande la réouverture du débat. La délégation des Etats-Unis d'Amérique et celle des Pays-Bas au nom des Etats membres de la Communauté européenne, y sont opposées. Le Président demande un vote sur la motion de réouverture du débat. Cette motion est rejetée par 11 voix pour, 86 contre et 30 abstentions. Les projets de décisions présentés dans le document CoP13 Com. II. 15 sont adoptés avec les amendements mentionnés dans le document CoP13 Com. II Rep. 14.

42. Commerce des espèces inscrites à l'Annexe I

Les amendement proposés pour la résolution Conf. 5.10 figurant en annexe au document CoP13 Doc. 42 ont été retirés, ce qui est noté. Un projet de décision figurant dans le document CoP13 Com. II. Rep. 11 est adopté.

43. Gestion des quotas d'exportation annuels

Le Président du Comité II note qu'il a été accepté dans le document CoP13 Com. II. 29 de prolonger la validité de la décision 12.72 jusqu'à la CdP14, et d'adresser une nouvelle décision au Comité permanent. Cet amendement et le projet de décision sont adoptés.

44. Utilisation des certificats CITES avec les carnets ATA ou TIR

Les projets d'amendements à la résolution Conf. 9.7 figurant dans le document CoP13 Doc. 44, annexe 1, sont adoptés. Les projets d'amendements à la résolution Conf. 12.3 figurant dans le document CoP13 Doc. 44, annexe 2, sont adoptés avec les amendements indiqués dans le document Com. II. Rep. 10.

45. Systèmes informatisés pour les permis CITES

Les projets de décisions contenus dans le document CoP13 Doc. 45 annexe, avec les amendements mentionnés dans le document CoP13 Com. II Rep. 14, sont adoptés.

46. Délivrance rétroactive de permis

La révision de la résolution Conf. 12.3, telle qu'elle est proposée dans le document CoP13 Doc. 46 annexe, avec les amendements mentionnés dans le document CoP13 Com. II. 28, et avec l'ajout du paragraphe f), tel que proposé par le Secrétariat dans le document CoP13 Doc. 46, est adopté.

47. Utilisation du code de source "R" pour les spécimens de ranch: révision de la résolution Conf. 12.3, Permis et certificats

Le document CoP13 Doc. 47 a été retiré après discussion au Comité II, ce qui est noté.

48. Utilisation de marques et de numéros au lieu des numéros de connaissements dans les documents CITES d'exportation et de réexportation des bois: révision de la résolution Conf. 12.3, Permis et certificats

Le document CoP13 Doc. 48 a été retiré après discussion au Comité II, ce qui est noté.

49. Systèmes de production des spécimens d'espèces inscrites aux annexes CITES

Le projet de décision figurant dans le document CoP13 Doc. 49, annexe 1, est adopté avec les amendements mentionnés dans le document CoP13 Com. II Rep. 12. Ce projet couvre aussi effectivement la recommandation 2 figurant en annexe au document CoP13 Doc. 9.1.1.

50. Spécimens végétaux faisant l'objet de dérogations

Les projets de résolutions Conf. 11.11 et Conf. 12.3 révisées mentionnés dans le document CoP13 Com. II. 26 sont adoptés.

51. Examen des résolutions sur les plantes et le commerce dont elles font l'objet et définition de "reproduit artificiellement"

Sont adoptés: la résolution Conf. 11.11 révisée telle que mentionnée dans le document Com. I. 10 (Rev.1) et deux projets de décisions connexes figurant dans le document CoP13 Com. I. 9; le projet de décision sur les espèces d'arbres inclus au point 9.2.1 du document CoP13 Plen. 2; les projets de décisions concernant *Aquilaria* spp. figurant dans le document CoP13 Com. I. Rep. 6; et le projet de décision concernant *Harpagophytum* spp. figurant en annexe au document CoP13 Doc. 9.2.1.

52. Définition de "bois contreplaqués de *Swietenia macrophylla*": révision de la résolution Conf. 10.13, Application de la Convention aux essences forestières

Les amendements proposés pour la résolution Conf. 10.13 figurant en annexe au document CoP13 Doc. 52 sont adoptés.

53. Révision de la résolution Conf. 9.10 (Rev.), Utilisation des spécimens commercialisés illicitement, confisqués et accumulés

Les amendements proposés pour la résolution 9.10 (Rev.) figurant en annexe au document CoP13 Doc. 53 sont adoptés avec les amendements indiqués dans le document CoP13 Com. II Rep. 13.

54. Manuel d'identification

Il est pris note du document CoP13 Doc. 54 (Rev. 2), qui indique où en est le Manuel d'identification. Le Secrétariat ajoute qu'un CD-ROM sur l'identification des médecines traditionnelles d'Asie, préparé par TRAFFIC et le Département des douanes et excise (Royaume-Uni), financé par le Secrétariat, est disponible; *Environment Canada* prépare actuellement un guide à l'identification des Dendrobatidae (inscrits à l'Annexe I sur proposition du Suriname); des fonds supplémentaires sont nécessaires pour produire ce guide même si les Pays-Bas ont déjà promis des fonds pour sa publication. La délégation de la Suisse déclare que son pays prépare actuellement des fiches de données sur les tortues terrestres et les tortues d'eau douce inscrites à l'Annexe II à la CdP12.

**Dérogations et dispositions commerciales spéciales**

55. Objets personnels ou à usage domestique

L'amendement proposé pour la résolution Conf. 12.9, mentionné dans le document CoP13 Doc. 55.1 (Rev. 1), annexe 1 (Rev. 1), est adopté avec les modifications mentionnées dans le document CoP13 Com. II Rep. 13.

L'amendement proposé pour cette résolution dans le document CoP13 Com. II. 18 est adopté avec les modifications mentionnées dans le document CoP13 Com. II Rep. 13.

Le projet de décision figurant dans le document CoP13 Doc. 55.2, annexe 2, est adopté tel qu'amendé dans le document CoP13 Com. II Rep. 13.

Le changement proposé pour la résolution Conf. 12.9 mentionné dans l'annexe au document CoP13 Doc. 55.3 est adopté tel qu'amendé dans le document CoP13 Com. II Rep. 13.

56. Etablissements élevant en captivité à des fins commerciales des espèces inscrites à l'Annexe I

56.1 Evaluation de la procédure d'enregistrement

Le projet de résolution Conf. 12.10 révisée figurant dans le document CoP13 Com. I. 8 est adopté. La délégation des Etats-Unis, tout en ne cherchant pas à rouvrir le débat, note que le Comité permanent devrait considérer la révision de cette résolution à la lumière de la décision adoptée au point 42.

56.2 Demandes d'enregistrement des établissements élevant en captivité à des fins commerciales des espèces inscrites à l'Annexe I

Il est noté qu'aucune proposition n'a été soumise sous ce point.

56.3 Relation entre les établissements d'élevage *ex situ* et la conservation *in situ*

56.3.1 Rapport du Comité pour les animaux

Le projet de décision figurant dans le document CoP13 Com. II. 1 est adopté.

56.3.2 Relation entre les établissements d'élevage *ex situ* et la conservation *in situ* des espèces inscrites à l'Annexe I

Le projet de résolution figurant dans le document CoP13 Doc. II. 13 est adopté avec les amendements acceptés au Comité II et notés dans le document CoP13 Com. II Rep. 12. La délégation du Brésil déclare qu'elle reconnaît la Convention sur la diversité biologique comme étant le forum compétent pour traiter des questions d'accès aux ressources génétiques et de partage des bénéfices.

La séance est levée à 17 h 15.

**Point 8.3 de l'ordre du jour – Résultat du vote sur les amendements au projet de résolution sur les finances (CoP13 Com. II. 23), dans le troisième paragraphe du dispositif, et le paragraphe a) sous DECIDE, selon la proposition de la délégation du Kenya.**

COP 13 13.10.2004		Delegate Details List		COP 13 13.10.2004		Delegate Details List	
ID Name	Card/Unit	Selection	In Database	ID Name	Card/Unit	Selection	In Database
152 Fiji	00152	Not Voted	Y	101 Afghanistan	00101	Y	Y
153 Finland	00153	Not Voted	Y	102 Albania	00102	Y	Y
154 France	00154	Y	Y	103 Algeria	00103	Not Voted	Y
155 Gabon	00155	Y	Y	104 Antigua and Barbuda	00104	A	Y
156 Gambia	00156	Not Voted	Y	105 Argentina	00105	Y	Y
158 Germany	00158	Y	Y	106 Australia	00106	Y	Y
159 Ghana	00159	Y	Y	107 Austria	00107	Y	Y
161 Grenada	00161	Not Voted	Y	108 Azerbaijan	00108	Not Voted	Y
162 Guatemala	00162	N	Y	109 Bahamas	00109	Y	Y
164 Guinea - Bissau	00164	Not Voted	Y	110 Bangladesh	00110	Y	Y
165 Guyana	00165	Y	Y	111 Barbados	00111	Y	Y
166 Honduras	00166	Y	Y	112 Belarus	00112	Not Voted	Y
167 Hungary	00167	Y	Y	113 Belgium	00113	Y	Y
168 Iceland	00168	Y	Y	114 Belize	00114	Not Voted	Y
169 India	00169	N	Y	115 Benin	00115	Y	Y
170 Indonesia	00170	Y	Y	116 Bhutan	00116	Y	Y
171 Iran (Islamic Republic of)	00171	Not Voted	Y	117 Bolivia	00117	Not Voted	Y
172 Ireland	00172	Y	Y	118 Botswana	00118	Y	Y
173 Israel	00173	Y	Y	119 Brazil	00119	N	Y
174 Italy	00174	Y	Y	120 Brunei Darussalam	00120	N	Y
175 Jamaica	00175	Not Voted	Y	121 Bulgaria	00121	Y	Y
176 Japan	00176	N	Y	122 Burkina Faso	00122	Y	Y
177 Jordan	00177	Y	Y	123 Burundi	00123	N	Y
178 Kazakhstan	00178	Not Voted	Y	124 Cambodia	00124	A	Y
179 Kenya	00179	Y	Y	125 Cameroon	00125	Y	Y
180 Kuwait	00180	Not Voted	Y	126 Canada	00126	Y	Y
181 Lao Peoples Democratic Republic	00181	Not Voted	Y	127 Central African Republic	00127	Not Voted	Y
182 Latvia	00182	Y	Y	128 Chad	00128	A	Y
183 Lesotho	00183	N	Y	129 Chile	00129	Y	Y
184 Liberia	00184	Y	Y	130 China	00130	Y	Y
185 Libyan Arab Jamahiriya	00185	Not Voted	Y	131 Colombia	00131	Y	Y
186 Lichtenstein	00186	Y	Y	132 Comoros	00132	Y	Y
187 Lithuania	00187	Not Voted	Y	133 Congo	00133	Not Voted	Y
188 Luxembourg	00188	Y	Y	134 Costa Rica	00134	Y	Y
190 Madagascar	00190	Y	Y	135 Cote d'Ivoire	00135	Y	Y
191 Malawi	00191	Y	Y	136 Croatia	00136	Not Voted	Y
192 Malaysia	00192	Not Voted	Y	137 Cuba	00137	Y	Y
193 Mali	00193	Y	Y	138 Cyprus	00138	A	Y
194 Malta	00194	Y	Y	139 Czech Republic	00139	Y	Y
195 Mauritania	00195	N	Y	140 Democratic Republic of the Congo	00140	Y	Y
196 Mauritius	00196	Y	Y	141 Denmark	00141	Y	Y
197 Mexico	00197	A	Y	142 Djibouti	00142	Not Voted	Y
198 Monaco	00198	Y	Y	143 Dominica	00143	N	Y
199 Mongolia	00199	Y	Y	144 Dominican Republic	00144	Y	Y
200 Morocco	00200	Y	Y	145 Ecuador	00145	Y	Y
201 Mozambique	00201	Not Voted	Y	146 Egypt	00146	Not Voted	Y
202 Myanmar	00202	A	Y	147 El Salvador	00147	Y	Y
203 Namibia	00203	Y	Y	148 Equatorial Guinea	00148	Not Voted	Y
204 Nepal	00204	A	Y	149 Eritrea	00149	Y	Y
205 Netherlands	00205	Y	Y	150 Estonia	00150	Y	Y
206 New Zealand	00206	Y	Y	151 Ethiopia	00151	Y	Y
207 Nicaragua	00207	Y	Y				
208 Niger	00208	Y	Y				

COP 13 13.10.2004

Delegate Details List

ID Name	Card/Unit	Selection	In Database
209 Nigeria	00209	Y	Y
210 Norway	00210	Y	Y
212 Palau	00212	Y	Y
213 Panama	00213	Y	Y
214 Papua New Guinea	00214	Not Voted	Y
215 Paraguay	00215	Not Voted	Y
216 Peru	00216	Y	Y
217 Philippines	00217	Not Voted	Y
218 Poland	00218	Y	Y
219 Portugal	00219	Y	Y
220 Qatar	00220	Y	Y
221 Republic of Korea	00221	Y	Y
222 Republic of Moldova	00222	Not Voted	Y
223 Romania	00223	Y	Y
224 Russian Federation	00224	N	Y
225 Rwanda	00225	Not Voted	Y
226 Saint Kitts and Nevis	00226	Not Voted	Y
227 Saint Lucia	00227	N	Y
229 Sao Tome and Principe	00229	Not Voted	Y
230 Saudi Arabia	00230	Not Voted	Y
231 Senegal	00231	A	Y
232 Serbia and Montenegro	00232	Not Voted	Y
233 Seychelles	00233	Not Voted	Y
234 Sierra Leone	00234	Not Voted	Y
235 Singapore	00235	Y	Y
236 Slovakia	00236	Y	Y
237 Slovenia	00237	Y	Y
238 Somalia	00238	Y	Y
239 South Africa	00239	Not Voted	Y
240 Spain	00240	Y	Y
241 Sri Lanka	00241	Y	Y
242 Sudan	00242	Y	Y
243 Suriname	00243	A	Y
244 Swaziland	00244	Y	Y
245 Sweden	00245	Y	Y
246 Switzerland	00246	Y	Y
247 Syrian Arab Republic	00247	Not Voted	Y
248 Thailand	00248	A	Y
249 The Former Yugoslav Republic of Macedonia	00249	Not Voted	Y
250 Togo	00250	Y	Y
251 Trinidad and Tobago	00251	Y	Y
252 Tunisia	00252	Y	Y
254 Uganda	00254	Y	Y
255 Ukraine	00255	Y	Y
256 United Arab Emirates	00256	A	Y
257 United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	00257	Y	Y
258 United Republic of Tanzania	00258	N	Y
259 United States of America	00259	N	Y
260 Uruguay	00260	A	Y
261 Uzbekistan	00261	Not Voted	Y
262 Vanuatu	00262	A	Y
263 Venezuela	00263	Not Voted	Y
264 Viet Nam	00264	N	Y

DIGNOTE 2000  
www.dignote.com

13/10/04 17:14:09

Page 3

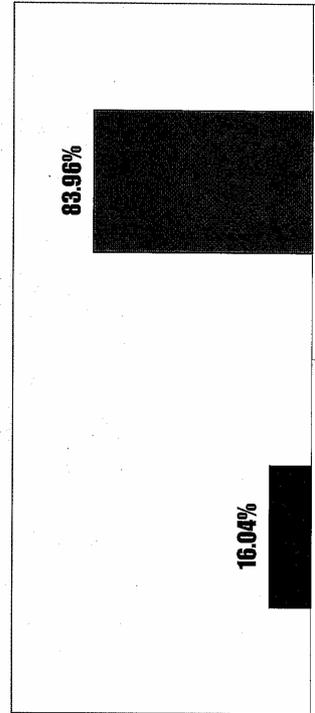
COP 13 13.10.2004

Delegate Details List

ID Name	Card/Unit	Selection	In Database
265 Yemen	00265	Not Voted	Y
266 Zambia	00266	A	Y
267 Zimbabwe	00267	A	Y
163 Guinea	00295	Y	Y
253 Turkey	00296	Y	Y
157 Georgia	00297	N	Y
160 Greece	00298	Y	Y
228 Saint Vincent and The Grenadine	00299	N	Y
211 Pakistan	00300	A	Y

## Vote #2 Plenary 13/Oct/2004

<b>NO</b>	<b>Yes</b>	<b>Abstain</b>
17	89	19
16.04%	83.96%	



NO

Yes

Point 19.3 de l'ordre du jour – Résultat du vote sur la réouverture du débat proposée par la délégation du Tchad.

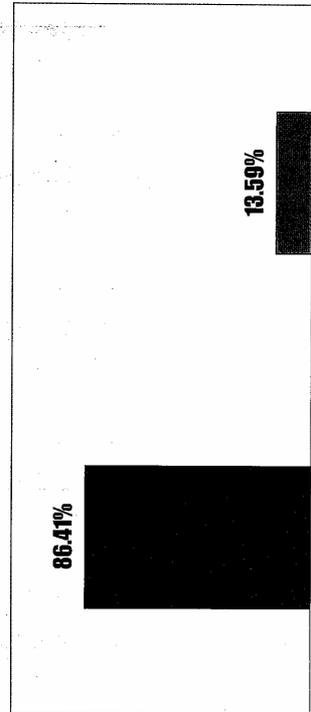
COP 13 13.10.2004		Delegate Details List		COP 13 13.10.2004		Delegate Details List	
ID Name	Card/Unit	Selection	In Database	ID Name	Card/Unit	Selection	In Database
101 Afghanistan	00101	N	Y	152 Fiji	00152	N	Y
102 Albania	00102	Not Voted	Y	153 Finland	00153	N	Y
103 Algeria	00103	Not Voted	Y	154 France	00154	N	Y
104 Antigua and Barbuda	00104	N	Y	155 Gabon	00155	N	Y
105 Argentina	00105	Not Voted	Y	156 Gambia	00156	Not Voted	Y
106 Australia	00106	A	Y	158 Germany	00158	N	Y
107 Austria	00107	N	Y	159 Ghana	00159	N	Y
108 Azerbaijan	00108	Not Voted	Y	161 Grenada	00161	Not Voted	Y
109 Bahamas	00109	N	Y	162 Guatemala	00162	N	Y
110 Bangladesh	00110	N	Y	164 Guinea - Bissau	00164	Not Voted	Y
111 Barbados	00111	N	Y	165 Guyana	00165	N	Y
112 Belarus	00112	Not Voted	Y	166 Honduras	00166	N	Y
113 Belgium	00113	N	Y	167 Hungary	00167	N	Y
114 Belize	00114	Not Voted	Y	168 Iceland	00168	A	Y
115 Benin	00115	N	Y	169 India	00169	N	Y
116 Bhutan	00116	A	Y	170 Indonesia	00170	N	Y
117 Bolivia	00117	A	Y	171 Iran (Islamic Republic of)	00171	Not Voted	Y
118 Botswana	00118	N	Y	172 Ireland	00172	N	Y
119 Brazil	00119	A	Y	173 Israel	00173	Y	Y
120 Brunei Darussalam	00120	N	Y	174 Italy	00174	N	Y
121 Bulgaria	00121	N	Y	175 Jamaica	00175	A	Y
122 Burkina Faso	00122	N	Y	176 Japan	00176	N	Y
123 Burundi	00123	N	Y	177 Jordan	00177	Not Voted	Y
124 Cambodia	00124	N	Y	178 Kazakhstan	00178	Not Voted	Y
125 Cameroon	00125	N	Y	179 Kenya	00179	Not Voted	Y
126 Canada	00126	N	Y	180 Kuwait	00180	N	Y
127 Central African Republic	00127	Not Voted	Y	181 Lao Peoples Democratic Republic	00181	Not Voted	Y
128 Chad	00128	A	Y	182 Latvia	00182	N	Y
129 Chile	00129	A	Y	183 Lesotho	00183	N	Y
130 China	00130	A	Y	184 Liberia	00184	Y	Y
131 Colombia	00131	A	Y	185 Libyan Arab Jamahiriya	00185	Not Voted	Y
132 Comoros	00132	Not Voted	Y	186 Lichtenstein	00186	N	Y
133 Congo	00133	Y	Y	187 Lithuania	00187	Not Voted	Y
134 Costa Rica	00134	A	Y	188 Luxembourg	00188	N	Y
135 Cote d'Ivoire	00135	Y	Y	190 Madagascar	00180	Y	Y
136 Croatia	00136	N	Y	191 Malawi	00191	N	Y
137 Cuba	00137	Not Voted	Y	192 Malaysia	00192	N	Y
138 Cyprus	00138	N	Y	193 Mali	00193	Y	Y
139 Czech Republic	00139	N	Y	194 Malta	00194	N	Y
140 Democratic Republic of the Congo	00140	A	Y	195 Mauritania	00195	N	Y
141 Denmark	00141	N	Y	196 Mauritius	00196	N	Y
142 Djibouti	00142	Not Voted	Y	197 Mexico	00197	N	Y
143 Dominica	00143	N	Y	199 Monaco	00199	N	Y
144 Dominican Republic	00144	N	Y	200 Mongolia	00200	Not Voted	Y
145 Ecuador	00145	N	Y	201 Mozambique	00201	Not Voted	Y
146 Egypt	00146	A	Y	202 Myanmar	00202	N	Y
147 El Salvador	00147	Not Voted	Y	203 Namibia	00203	N	Y
148 Equatorial Guinea	00148	Not Voted	Y	204 Nepal	00204	A	Y
149 Eritrea	00149	A	Y	205 Netherlands	00205	N	Y
150 Estonia	00150	N	Y	206 New Zealand	00206	N	Y
151 Ethiopia	00151	A	Y	207 Nicaragua	00207	A	Y
				208 Niger	00208	A	Y

ID Name	Card/Unit	Selection	In Database
209 Nigeria	00209	A	Y
210 Norway	00210	N	Y
212 Palau	00212	N	Y
213 Panama	00213	N	Y
214 Papua New Guinea	00214	Not Voted	Y
215 Paraguay	00215	Not Voted	Y
216 Peru	00216	A	Y
217 Philippines	00217	Not Voted	Y
218 Poland	00218	N	Y
219 Portugal	00219	N	Y
220 Qatar	00220	N	Y
221 Republic of Korea	00221	N	Y
222 Republic of Moldova	00222	Y	Y
223 Romania	00223	Not Voted	Y
224 Russian Federation	00224	A	Y
225 Rwanda	00225	Not Voted	Y
226 Saint Kitts and Nevis	00226	N	Y
227 Saint Lucia	00227	N	Y
229 Sao Tome and Principe	00229	Not Voted	Y
230 Saudi Arabia	00230	Not Voted	Y
231 Senegal	00231	Y	Y
232 Serbia and Montenegro	00232	N	Y
233 Seychelles	00233	A	Y
234 Sierra Leone	00234	Not Voted	Y
235 Singapore	00235	N	Y
236 Slovakia	00236	N	Y
237 Slovenia	00237	N	Y
238 Somalia	00238	Not Voted	Y
239 South Africa	00239	N	Y
240 Spain	00240	N	Y
241 Sri Lanka	00241	Y	Y
242 Sudan	00242	Not Voted	Y
243 Suriname	00243	N	Y
244 Swaziland	00244	N	Y
245 Sweden	00245	N	Y
246 Switzerland	00246	N	Y
247 Syrian Arab Republic	00247	Not Voted	Y
248 Thailand	00248	N	Y
249 The Former Yugoslav Republic of Macedonia	00249	Not Voted	Y
250 Togo	00250	Y	Y
251 Trinidad and Tobago	00251	N	Y
252 Tunisia	00252	N	Y
254 Uganda	00254	Y	Y
255 Ukraine	00255	A	Y
256 United Arab Emirates	00256	A	Y
257 United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	00257	N	Y
258 United Republic of Tanzania	00258	N	Y
259 United States of America	00259	N	Y
260 Uruguay	00260	N	Y
261 Uzbekistan	00261	N	Y
262 Vanuatu	00262	N	Y
263 Venezuela	00263	Not Voted	Y
264 Viet Nam	00264	N	Y

ID Name	Card/Unit	Selection	In Database
265 Yemen	00265	Not Voted	Y
266 Zambia	00266	N	Y
267 Zimbabwe	00267	N	Y
163 Guinea	00295	N	Y
253 Turkey	00296	N	Y
157 Georgia	00297	Y	Y
160 Greece	00298	N	Y
228 Saint Vincent and The Grenadine	00299	N	Y
211 Pakistan	00300	Not Voted	Y

### Vote #3 Plenary 13/Oct/2004

<b>No</b>	<b>Yes</b>	<b>Abstain</b>
89	14	24
86.41%	13.59%	



Point 41 de l'ordre du jour – Résultat du vote sur la réouverture du débat proposée par la délégation de l'Islande.

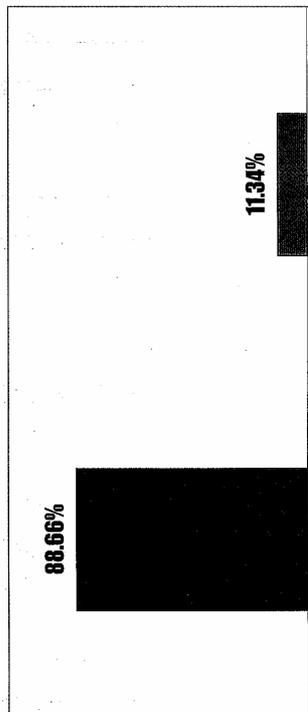
COP 13 13.10.2004		Delegate Details List		COP 13 13.10.2004		Delegate Details List	
ID Name	Card/Unit	Selection	In Database	ID Name	Card/Unit	Selection	In Database
101 Afghanistan	00101	A	Y	152 Fiji	00152	N	Y
102 Albania	00102	Not Voted	Y	153 Finland	00153	N	Y
103 Algeria	00103	Not Voted	Y	154 France	00154	N	Y
104 Antigua and Barbuda	00104	A	Y	155 Gabon	00155	N	Y
105 Argentina	00105	N	Y	156 Gambia	00156	Not Voted	Y
106 Australia	00106	N	Y	158 Germany	00158	N	Y
107 Austria	00107	N	Y	159 Ghana	00159	Not Voted	Y
108 Azerbaijan	00108	Not Voted	Y	161 Grenada	00161	Not Voted	Y
109 Bahamas	00109	N	Y	162 Guatemala	00162	A	Y
110 Bangladesh	00110	N	Y	164 Guinea - Bissau	00164	Not Voted	Y
111 Barbados	00111	N	Y	165 Guyana	00165	N	Y
112 Belarus	00112	A	Y	166 Honduras	00166	A	Y
113 Belgium	00113	Not Voted	Y	167 Hungary	00167	N	Y
114 Belize	00114	N	Y	168 Iceland	00168	Y	Y
115 Benin	00115	Not Voted	Y	169 India	00169	A	Y
116 Bhutan	00116	A	Y	170 Indonesia	00170	N	Y
117 Bolivia	00117	A	Y	171 Iran (Islamic Republic of)	00171	Not Voted	Y
118 Botswana	00118	N	Y	172 Ireland	00172	N	Y
119 Brazil	00119	N	Y	173 Israel	00173	N	Y
120 Brunei Darussalam	00120	N	Y	174 Italy	00174	N	Y
121 Bulgaria	00121	N	Y	175 Jamaica	00175	A	Y
122 Burkina Faso	00122	A	Y	176 Japan	00176	Y	Y
123 Burundi	00123	N	Y	177 Jordan	00177	Not Voted	Y
124 Cambodia	00124	Y	Y	178 Kazakhstan	00178	Not Voted	Y
125 Cameroon	00125	N	Y	179 Kenya	00179	N	Y
126 Canada	00126	N	Y	180 Kuwait	00180	N	Y
127 Central African Republic	00127	N	Y	181 Lao Peoples Democratic Republic	00181	Not Voted	Y
128 Chad	00128	A	Y	182 Latvia	00182	N	Y
129 Chile	00129	N	Y	183 Lesotho	00183	N	Y
130 China	00130	Y	Y	184 Liberia	00184	N	Y
131 Colombia	00131	N	Y	185 Libyan Arab Jamahiriya	00185	Not Voted	Y
132 Comoros	00132	Not Voted	Y	186 Lichtenstein	00186	N	Y
133 Congo	00133	N	Y	187 Lithuania	00187	Not Voted	Y
134 Costa Rica	00134	N	Y	188 Luxembourg	00188	N	Y
135 Cote d'Ivoire	00135	N	Y	190 Madagascar	00190	N	Y
136 Croatia	00136	N	Y	191 Malawi	00191	N	Y
137 Cuba	00137	Not Voted	Y	192 Malaysia	00192	N	Y
138 Cyprus	00138	N	Y	193 Mali	00193	N	Y
139 Czech Republic	00139	N	Y	194 Malta	00194	N	Y
140 Democratic Republic of the Congo	00140	N	Y	195 Mauritania	00195	A	Y
141 Denmark	00141	N	Y	196 Mauritius	00196	N	Y
142 Djibouti	00142	Not Voted	Y	197 Mexico	00197	N	Y
143 Dominica	00143	A	Y	198 Monaco	00198	N	Y
144 Dominican Republic	00144	N	Y	199 Mongolia	00199	Not Voted	Y
145 Ecuador	00145	N	Y	200 Morocco	00200	Not Voted	Y
146 Egypt	00146	Not Voted	Y	201 Mozambique	00201	N	Y
147 El Salvador	00147	Y	Y	202 Myanmar	00202	N	Y
148 Equatorial Guinea	00148	Not Voted	Y	203 Namibia	00203	A	Y
149 Eritrea	00149	A	Y	204 Nepal	00204	N	Y
150 Estonia	00150	N	Y	205 Netherlands	00205	N	Y
151 Ethiopia	00151	A	Y	206 New Zealand	00206	N	Y
				207 Nicaragua	00207	Y	Y
				208 Niger	00208	N	Y

ID Name	Card/Unit	Selection	In Database
209 Nigeria	00209	A	Y
210 Norway	00210	Y	Y
212 Palau	00212	A	Y
213 Panama	00213	Not Voted	Y
214 Papua New Guinea	00214	Not Voted	Y
215 Paraguay	00215	A	Y
216 Peru	00216	Not Voted	Y
217 Philippines	00217	N	Y
218 Poland	00218	N	Y
219 Portugal	00219	N	Y
220 Qatar	00220	N	Y
221 Republic of Korea	00221	N	Y
222 Republic of Moldova	00222	N	Y
223 Romania	00223	N	Y
224 Russian Federation	00224	A	Y
225 Rwanda	00225	Not Voted	Y
226 Saint Kitts and Nevis	00226	Y	Y
227 Saint Lucia	00227	Y	Y
229 Sao Tome and Principe	00229	Not Voted	Y
230 Saudi Arabia	00230	Not Voted	Y
231 Senegal	00231	A	Y
232 Serbia and Montenegro	00232	N	Y
233 Seychelles	00233	A	Y
234 Sierra Leone	00234	Not Voted	Y
235 Singapore	00235	A	Y
236 Slovakia	00236	N	Y
237 Slovenia	00237	N	Y
238 Somalia	00238	Not Voted	Y
239 South Africa	00239	A	Y
240 Spain	00240	N	Y
241 Sri Lanka	00241	Not Voted	Y
242 Sudan	00242	Not Voted	Y
243 Suriname	00243	Y	Y
244 Swaziland	00244	N	Y
245 Sweden	00245	N	Y
246 Switzerland	00246	N	Y
247 Syrian Arab Republic	00247	Not Voted	Y
248 Thailand	00248	N	Y
249 The Former Yugoslav Republic of Macedonia	00249	N	Y
250 Togo	00250	Not Voted	Y
251 Trinidad and Tobago	00251	N	Y
252 Tunisia	00252	N	Y
254 Uganda	00254	A	Y
255 Ukraine	00255	N	Y
256 United Arab Emirates	00256	A	Y
257 United Kingdom of Great Britain and Ireland	00257	N	Y
258 United Republic of Tanzania	00258	N	Y
259 United States of America	00259	N	Y
260 Uruguay	00260	N	Y
261 Uzbekistan	00261	N	Y
262 Vanuatu	00262	N	Y
263 Venezuela	00263	Not Voted	Y
264 Viet Nam	00264	A	Y

ID Name	Card/Unit	Selection	In Database
265 Yemen	00265	Not Voted	Y
266 Zambia	00266	N	Y
267 Zimbabwe	00267	N	Y
163 Guinea	00285	A	Y
253 Turkey	00296	N	Y
157 Georgia	00297	A	Y
160 Greece	00298	N	Y
228 Saint Vincent and The Grenadine	00299	N	Y
211 Pakistan	00300	Not Voted	Y

### Vote #4 Plenary 13/Oct/2004

<b>No</b>	<b>Yes</b>	<b>Abstain</b>
86	11	30
<b>88.66%</b>	<b>11.34%</b>	



No Yes